

2me Série, No. 5.

L. J. C. & M. I.

CIRCULAIRE AU CLERGE.

ÉVÊCHÉ D'OTTAWA,

Le 7 Juillet 1878.

CHERS COOPÉRATEURS,

Veillez lire ce qui suit à votre prône et engager vos fidèles à s'y conformer dans l'occasion.

“ A raison de la sainteté de nos églises et du respect qu'elles méritent, il est tout à fait désirable que dorénavant il ne se fasse plus de discours *sur le perron* même, vu qu'ils troublent les personnes qui veulent prier devant le Saint-Sacrement, et dérangent les catéchismes qui souvent ont lieu au même temps.

“ Les assemblées publiques devraient donc se tenir assez loin de la maison de Dieu pour ne point incommoder les personnes qui sont dans l'église soit pour entendre le catéchisme, soit pour prier.”

Toutefois vous pouvez engager vos paroissiens à placer une tribune sur la place publique, pourvu qu'elle soit à une distance convenable.

Profitez de cette occasion pour recommander aux fidèles de ne point rester sur le perron ou près des portes de l'église avant ou après les offices.